



Versailles et la France

# Versailles et la France



4 Versailles, château, Vue du cabinet du Conseil (après les agrandissements de 1755)

## *Comitas et Magnificentia*

Essai sur l'appartement royal en France

Raphaël Masson  
et Thierry Sarmant

Pour l'homme du XXI<sup>e</sup> siècle comme pour celui des trois derniers siècles de la monarchie française, le principal espace symbolique de l'autorité souveraine reste le palais, bâtiment qui cumule le rôle de résidence et celui de lieu ordinaire de l'exercice du pouvoir – Maison Blanche de Washington, Kremlin de Moscou, Elysée de Paris. Mais la continuité n'est que partielle. Dans le dispositif des régimes nouveaux, le cœur du palais est une pièce inconnue des anciennes demeures monarchiques, le bureau où travaille le chef de l'Etat, symbole d'un pouvoir commis, bureau ovale de la Maison Blanche ou grand salon doré de l'Elysée. La distribution d'Ancien Régime, elle, tournait autour de la chambre, espace aujourd'hui ressenti comme ressortissant à la sphère privée. En revanche, le château des rois de France ignorait le bureau, qui n'apparaît ni sur les plans, ni sur les tableaux. Avant Louis XVIII, aucun roi de France n'avait songé à poser devant sa table de travail<sup>1</sup>.

Le visiteur des palais monarchiques ne laisse donc pas d'y ressentir un sentiment de profond dépaysement, qui tient au déplacement de la frontière entre sphère publique et sphère privée, et aussi à ce que les maisons royales de l'Ancien Régime ne correspondent pas au palais imaginaire que la culture occidentale a façonné depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

L'objet de la présente étude est de replacer dans le temps long, du Moyen Age à la Révolution et au-delà, l'évolution des appartements du monarque en France et d'en faire apparaître les liens avec les transformations de la société et de l'Etat. Après un rappel de la genèse et des avatars des appartements depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, l'attention se fixera sur le

1. Voir le portrait de Louis XVIII dans son cabinet de travail des Tuileries, peint par le baron Gérard pour le château de Saint-Ouen et aujourd'hui conservé au château d'Haroué (voir Christiane de Nicolay-Mazery, Jean-Bernard Naudin, *Haroué, demeure des princes des Beauvau-Craon*, Paris, 2002, p. 60-61). Ce portrait fait écho à celui de Napoléon I<sup>er</sup> dans son cabinet de travail par David (Washington, National Gallery of Art, Samuel H. Kress Collection, 1961.9.15).

rôle tenu par la chambre ainsi que sur les pièces destinées à l'exercice du pouvoir, salle du Trône et salle du Conseil. C'est à dire qu'il s'agira moins ici d'architecture et de décoration intérieure que d'histoire des pratiques et des représentations politiques<sup>2</sup>.

## La genèse de l'appartement royal

Dans l'histoire politique de la monarchie française, il est bien difficile de marquer la césure entre une période « médiévale » et une période « moderne », césure dont les intéressés n'eurent nullement conscience. De même, l'appartement royal, tel qu'il subsista de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle, ne s'est pas constitué soudainement, au début de la Renaissance. Il est le produit d'une lente évolution, commencée au xiv<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Au Moyen Age, le château royal, princier ou seigneurial avait pour pièce principale la grand'salle ou salle, *aula* en latin, théâtre des audiences publiques, le plus souvent située au premier étage. Plusieurs de ces salles médiévales sont conservées, plus ou moins transformées, voire reconstruites : grande salle du palais de la Cité, salle du château de Tarascon, salle du Palais du Tau à Reims<sup>4</sup>. Le prince y siégeait d'ordinaire sur une estrade, disposée devant la cheminée principale. C'est là qu'étaient installés son trône ou sa table<sup>5</sup>. Cette disposition survit au xvi<sup>e</sup> siècle, au Louvre, dans la salle des Cariatides, où l'emmarchement de pierre, le « tribunal », subsiste devant la cheminée. L'autre pièce principale du logis médiéval était la chambre, avec son lit dans l'angle, qui servait à des entretiens plus intimes, mais n'était pas pour autant un espace privé au sens moderne. La chambre princière pouvait commander des pièces annexes – galerie, « étude », oratoire, « trésor » – réservées au maître des lieux. Au Louvre, aménagé à partir de 1364, et à l'hôtel Saint-Pol, où il résida fréquemment entre 1361 et 1380, Charles V

- 
2. Les auteurs souhaitent témoigner ici leur gratitude aux historiens dont les précieux conseils ont permis la rédaction de cette étude : Mme Béatrix Saule, M. Mathieu Da Vinha et M. Guillaume Fonkenell.
  3. Jean Guillaume, « Du logis à l'appartement », introduction d'*Architecture et vie sociale : l'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Age et à la Renaissance*, Actes du colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988, éd. par *id.*, Paris, 1994, p. 7-10.
  4. Sur le palais de la Cité, voir les études de Jean Guérout, « Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417, essai topographique et archéologique », dans *Mémoires publiés par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France I*, 1949, p. 57-212 ; *ibid.*, t. II, 1950, p. 21-204 ; *ibid.*, t. III, 1951, p. 7-101 ; sur le château de Tarascon, voir Françoise Robin, *Le château du roi René à Tarascon*, Paris, 2005 ; sur le palais du Tau, voir Henri Jadart, « Le palais archiépiscopal de Reims du xiii<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle », dans *Travaux de l'Académie nationale de Reims* 120, 1905/1906, p. 237-320 ; et *id.*, « Notes et vues supplémentaires », dans *ibid.* 126, 1908/1909, p. 131-144.
  5. Jean Feray, *Architecture intérieure et décoration en France des origines à 1875*, Paris, 1988, p. 18-28.

disposait ainsi d'un ensemble complexe de chambres et de cabinets<sup>6</sup>. Il est possible que l'« appartement », entendu comme une suite autonome de pièces destinée en théorie à l'usage d'une seule personne et disposée suivant un degré d'intimité croissant, ait été en germe dans le logis médiéval français. A la fin du Moyen Age, après les troubles de la guerre de Cent Ans, le logis royal retrouva des dimensions assez ramassées. Le roi de France en occupait le premier étage, partageant son temps entre une salle, une chambre et quelques pièces annexes, tandis qu'à la même époque les princes d'Italie tendaient à multiplier les suites de pièces de grande dimension et à les disposer en enfilade.

Les monarques bâtisseurs de la Renaissance n'apportèrent à cette tradition que des changements graduels. Louis XII tenta une première rupture avec la tradition médiévale : selon Michel Melot, le château de Blois serait le premier château royal à connaître un phénomène important de « défortification », mais aussi une distribution d'ensemble, organisant clairement les appartements royaux<sup>7</sup>. Dans la plupart de ses résidences, François I<sup>er</sup> se satisfait de deux pièces principales (une salle et une chambre), et de deux pièces secondaires (un cabinet et une garde-robe)<sup>8</sup>. C'est à Fontainebleau d'abord que François I<sup>er</sup> donna un développement plus considérable à son logis : celui de 1528 comporte une salle, une chambre, une garde-robe et un cabinet accompagné d'un petit escalier de dégagement<sup>9</sup> ; celui de 1531-1535 – l'ancien logement de Louise de Savoie – s'accrut d'une galerie ouvrant sur la chambre du souverain : notre « galerie François I<sup>er</sup> »<sup>10</sup>. A Chambord, si les grandes salles d'origine médiévale subsistèrent, les chambres gagnèrent en importance, doublées qu'elles étaient d'une garde-robe et d'un cabinet. Apparue à Chambord et à Madrid, cette disposition est sans doute inspirée de la villa de Poggio à Cajano, près de Florence, œuvre de Sangallo (1485). Les huit « logis » ménagés à chaque étage du donjon de Chambord ne correspondent pas encore à la définition de l'appartement comme « suite », chaque pièce annexe ayant en effet un accès à la chambre, où l'on entre directement depuis la salle. En revanche, le logis du roi, situé dans l'aile droite et construit entre 1539 et 1544, annonce les caractères des appartements royaux futurs : il est doté d'une galerie réservée à l'usage du seul monarque et d'un escalier de dégagement, donnant directement sur l'extérieur du château – disposition que l'on retrouve dans les autres

6. Mary Whiteley, « Le Louvre de Charles V, disposition et fonctions d'une résidence royale », dans *Revue de l'art* 97, 1992, p. 60-75.

7. Michel Melot, « Politique et architecture, essai sur Blois et le Blésois sous Louis XIII », dans *Gazette des beaux-arts* 70, 1967, p. 317-328.

8. A Blois, le célèbre cabinet dit de Catherine de Médicis doit ainsi être attribué au commencement du règne de François I<sup>er</sup>.

9. Monique Chatenet, *La cour de France au XVI<sup>e</sup> siècle : vie sociale et architecture*, Paris, 2002, p. 166.

10. Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Fontainebleau*, Paris, 1998, p. 55-76, p. 149.

demeures bâties pour François I<sup>er</sup><sup>11</sup>. En revanche, au Louvre de Lescot, entrepris en 1546, le développement de l'appartement du roi semble rester bien modeste.

Avec Henri II, dont le règne fut un moment d'essor de l'autorité royale, avant la crise des guerres de religion, la distribution des appartements royaux prit un développement nouveau. Le cabinet contigu à la chambre, pièce destinée au repos ou à l'étude, se distinguait désormais nettement de la garde-robe, à destination utilitaire. Dans les travaux entrepris au Louvre à partir de 1549, un nouvel escalier, ménagé à l'extrémité nord de l'aile Lescot, conduisait, au premier étage, à une grande salle ou «salle haute», future salle des gardes, donnant elle-même sur une «antichambre» et une garde-robe. La première occurrence aujourd'hui connue du mot «antichambre» est d'ailleurs dans le devis de maçonnerie du Louvre daté du 17 avril 1551<sup>12</sup>. Dans le pavillon du roi, donnant sur la Seine, qui faisait suite à l'aile Lescot, on trouvait la chambre de parade du roi, distincte d'une chambre à coucher, elle-même accostée d'une garde-robe. En 1556, Lescot passait marché avec Scibec de Carpi pour le plafond de la chambre de parade (ill. 1), magnifique ouvrage de bois sculpté et doré, où un décor de trophées militaires à l'antique entoure les armes de France<sup>13</sup>. Des antichambres apparaissent dans d'autres chantiers d'Henri II : à Fontainebleau, en 1556-1559, à Saint-Germain-en-Laye en 1557<sup>14</sup>, à Beynes, en 1558. Après la mort d'Henri II, la régente Catherine de Médicis poursuivit l'évolution dessinée sous le règne de son époux. Sous son impulsion, l'antichambre se dédoubla à Fontainebleau (aile dite de la Belle Cheminée, construite par Primatice entre 1568 et 1572) et à Charleval<sup>15</sup>. C'est en 1550 que le mot «appartement» avait été pour la première fois appliqué au contexte français, dans la traduction faite à Anvers du sixième livre d'architecture de Serlio<sup>16</sup>.

La conception classique de l'appartement du roi, sinon encore le mot, se fixa sous le règne d'Henri III, prince désireux de renforcer, à travers le cérémonial, le prestige de la monarchie, entamé par les désordres intérieurs du royaume. Un règlement du 15 août 1578 mentionne ainsi la salle, l'antichambre, la chambre et le cabinet du roi. On était bien arrivé à la définition de l'appartement telle qu'elle fut donnée plus d'un siècle après par d'Aviler : «suite de pièces nécessaires pour

11. Sur la genèse, complexe, du logis du roi à Chambord, voir Monique Chatenet, *Chambord*, Paris, 2004, p. 116-124.

12. Bertrand Jestaz, «Etiquette et distribution intérieure dans les maisons royales de la Renaissance», dans *Bulletin monumental* 146-1, 1988, p. 109-120.

13. Chatenet, 2002 (note 9), p. 148-149.

14. *Ibid.*, p. 172.

15. *Ibid.*, p. 179.

16. Jestaz, 1988 (note 12), p. III.



1 Franciscque Scibecq de Carpi, Plafond de la chambre du roi au Louvre, 1556, Paris, musée du Louvre

rendre une habitation complète, qui doit être composée au moins d'une antichambre, d'une chambre, d'un cabinet et d'une garde-robe<sup>17</sup>.» Le règlement du 1<sup>er</sup> janvier 1585, rédigé de la propre main d'Henri III, confirma cette évolution et l'amplifia encore<sup>18</sup>. Le texte mentionne en effet cinq pièces disposées en suite : la «salle du roi», l'«antichambre», la «chambre d'état», la «chambre d'audience» et la «chambre royale». Cette distribution a pu être influencée par les exemples italiens – imités sous l'influence de Catherine de Médicis, dont l'avis est invoqué dans le préambule du règlement. C'est ainsi que le comprirent les ambassadeurs

17. Charles-Augustin d'Aviler, *Cours d'architecture*, Paris, 1691, ici cité par Jean-Marie Pérouse de Montclos, «Logis et appartements jumelés dans l'architecture française», dans Guillaume, 1994 (note 3), p. 236.

18. Avec ceux de 1574 et de 1578, ce règlement constitue l'une des sources fondamentales sur le cérémonial de la cour de France. Voir Chatenet, 2002 (note 9), p. 139.



vénitiens, Giovanni Moro et Giovanni Dolfin, qui parlent de pièces « plus à l'usage de l'Italie que de ce pays, car il doit y en avoir cinq ou six derrière l'une »<sup>19</sup>. Mais l'exemple anglais a pu aussi jouer son rôle : Jacques-Auguste de Thou prétend qu'Henri III se serait informé auprès du comte de Stafford du cérémonial observé à la cour d'Elisabeth I<sup>re</sup>. La suite prévue par Henri III s'inspirerait donc de l'appartement royal anglais : *watching chamber*, *chamber of estate* ou *presence chamber*, *withdrawing chamber*, *bedchamber*<sup>20</sup>. Henri III fut l'auteur d'autres innovations, comme la mise en place d'une balustrade autour de la table royale. Ces changements provoquèrent un vif mécontentement parmi les courtisans : plusieurs gentilshommes se retirèrent de la Cour, un pamphlet hostile fut publié. Ce petit scandale amena le roi à renoncer à l'application de ses règlements. Mais ceux-ci, compilés par les spécialistes du cérémonial de génération en génération, demeurèrent théoriquement en vigueur et influèrent sur les usages de la Cour de France longtemps après l'extinction de la maison de Valois.

Dans les autres maisons royales et sous les règnes suivants, le mouvement lancé par l'appartement d'Henri II au Louvre se prolongea. Au-dedans comme au dehors de l'appartement du roi, les pièces tendirent à se spécialiser et à se subdiviser, et la taille des appartements du roi et de la reine alla en augmentant. De retour à Paris le 22 mars 1594, Henri IV occupa l'appartement de son prédécesseur au premier étage du Louvre, l'accrut de la petite galerie (notre galerie d'Apollon), et lui donna pour dégagement la longue galerie du bord de l'eau, lien avec les Tuileries, promenoir et sortie de secours en cas de troubles<sup>21</sup>. De son côté, après le mariage de Louis XIII, Marie de Médicis abandonna à Anne d'Autriche son appartement du premier étage et se transporta au rez-de-chaussée (1613), où elle fit aménager un immense appartement (1627-1629)<sup>22</sup>. Les travaux d'agrandissement du Louvre, commencés en 1624, ayant marqué le pas jusqu'à la fin du règne, Louis XIII se satisfait quant à lui des appartements hérités de son père, eux-mêmes sensiblement identiques à ceux d'Henri III<sup>23</sup>. Cette carence du roi ne pouvait cependant se prolonger indéfiniment, à une époque où les appartements

19. Dépêche du 26 octobre 1584, citée par *ibid.*, p. 182.

20. *Ibid.*, p. 183-184. Voir, au sujet de l'appartement royal à la cour anglaise au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, la contribution de Michael Schaich dans le présent volume.

21. Pour un point sur les travaux engagés au Louvre par Henri IV, voir Jean-Pierre Babelon, *Henri IV*, Paris, 1982, p. 814-817, qui résume du même, « Les travaux de Henri IV au Louvre et aux Tuileries », dans *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France* 29, 1978, p. 275-286.

22. Alexandre Gady, *Jacques Lemercier, architecte et ingénieur du roi*, Paris, 2005, p. 238-239.

23. Sur la simplicité relative de la vie de cour sous Henri IV et Louis XIII, voir Louis Batiffol, *Le Louvre sous Henri IV et Louis XII : la vie de la cour de France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1930; Jean-François Solnon, *La Cour de France*, Paris, 1987, chapitre VIII, « La rusticité de la Cour », p. 163-168.

des hôtels particuliers prenaient un raffinement nouveau<sup>24</sup> et où le cardinal de Richelieu avait donné l'exemple, dans ses demeures privées, d'un faste prodigieux<sup>25</sup>.

L'accroissement des appartements royaux reprit au moment de la majorité de Louis XIV. Après un séjour de presque dix années au Palais-Cardinal (1643-1652), la Cour revint au Louvre, où Anne d'Autriche alla occuper les appartements de Marie de Médicis, qui furent réaménagés par Jacques Lemercier. L'appartement de la reine-mère ne comportait pas moins de sept pièces : on y accédait par la salle des Cariatides, dont le tribunal ouvrait sur la salle des gardes ; puis se succédaient une antichambre, un petit cabinet, une chambre de parade, un oratoire, une chambre et une chambre de bains<sup>26</sup>. A cet appartement, exposé au midi, Anne d'Autriche ajouta un second appartement, situé au rez-de-chaussée de la petite galerie, exposé à l'est et destiné à servir pendant l'été. Aménagé par Louis Le Vau entre 1655 et 1658, décoré par Michel Anguier et Giovanni Francesco Romanelli, cet appartement, encore plus étendu que le précédent, comportait une salle des gardes, ouvrant comme celle de l'appartement d'hiver sur le tribunal de la salle des Cariatides, un passage vers la petite galerie, la rotonde de Mars, la salle de Mécène, l'antichambre de la reine, un vestibule, un grand cabinet, une chambre, un petit cabinet, une chambre des bains et un oratoire<sup>27</sup>. C'est également à partir de 1655 que fut entreprise la transformation de l'appartement du roi, dont la surface n'avait pas changé depuis Henri IV. L'ancien cabinet de Catherine de Médicis, situé entre l'appartement du roi et celui de la reine, fut annexé à l'appartement de Louis XIV et devint un petit cabinet du roi, accessible depuis sa chambre. Le passage qui menait à la petite galerie, élargi, devint un grand cabinet, communiquant avec un salon du dôme, ouvrant sur la petite galerie. Cette suite de pièces sans destination précise était destinée notamment à la réception des ambassadeurs<sup>28</sup>. On voit qu'avant la promotion de Versailles au rang de principale résidence royale la plupart des tics de distributions qui s'y manifestèrent bénéficiaient soit d'une longue tradition – ainsi de la bipartition entre appartement du roi et appartement

24. Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1991, notamment le chapitre V, « Aménagement et décor intérieur de l'hôtel », p. 185-22.

25. Gady, 2005 (note 22), p. 264-278 (sur le château de Richelieu), p. 294-307 (sur le Palais-Cardinal), et p. 340-350 (sur Rueil).

26. Louis Hauteœur, *L'histoire des châteaux du Louvre et des Tuileries*, Paris, 1927, p. 43.

27. *Ibid.*, p. 44-48 ; Alexandre Cojannot, Alexandre Gady, « Les appartements du Louvre au lendemain de la Fronde (1652-1654) : de Jacques Lemercier à Louis Le Vau », dans *Revue de l'Art* 142, 2003, p. 13-29 ; Alexandre Cojannot, « Mazarin et le grand dessein du Louvre : projets et réalisations de 1652 à 1664 », dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 161, 2003, p. 133-219. Les décors ont été analysés par Nicolas Milovanovic, *Du Louvre à Versailles : lecture des grands décors monarchiques*, Paris, 2005.

28. Hauteœur, 1927 (note 26), p. 48.

de la reine, de dimensions sensiblement égales<sup>29</sup> – soit d’expérimentations antérieures d’une vingtaine d’années – ainsi du dédoublement des appartements d’une même personne ou de la transformation de tout ou partie d’un appartement en une suite de pièces de réceptions aux fonctions indifférenciées.

Il est difficile de dater précisément l’apparition d’un véritable appartement privé, ou petit appartement. C’est peut-être à Saint-Germain qu’il se constitue de façon définitive en marge de l’appartement officiel – le désormais classique schéma salle des gardes, deux antichambres, chambre –, dont l’exiguïté, le manque de clarté et la disposition irrégulière n’allaient pas sans inconvénients. Le petit appartement du roi, aménagé en 1669, « constitue l’ambiance la plus baroque dans laquelle ait jamais vécu Louis XIV »<sup>30</sup>. A moitié construit en encorbellement, dans le prolongement de la terrasse-coursive qui longeait à l’extérieur l’appartement de la reine, ce petit appartement était composé de quatre pièces, dont la plus extraordinaire était sans doute une grotte obscure au pavement de marbre polychrome, au milieu de laquelle un jet d’eau s’élevait jusqu’à une coupole ornée de glaces<sup>31</sup>. Surchargé de marbres, de glaces, de filigranes d’or et d’argent, ce « palais des Amours » conservait malgré tout une disposition habituelle (à l’exception de la grotte) : antichambre, chambre et cabinet<sup>32</sup>.

## Versailles

Entre 1665 et 1669, l’appartement du roi au château de Versailles (qui, à peine remanié, était encore le château de Louis XIII) fut aménagé au premier étage de l’aile nord avec un retour sur le corps central. Le modèle traditionnel avait quelque peu été bouleversé : au-delà de l’antichambre, la chambre, bientôt dénommée « chambre des Cristaux »<sup>33</sup>, ouvrait, au nord-est, sur le cabinet des Cristaux et, au sud, sur le cabinet des Filigranes, lui-même ouvrant sur un vaste salon, la future chambre de 1701<sup>34</sup>. La fantaisie apparente de cet appartement de collectionneur

29. A Vincennes, dans le pavillon du roi, construit par Le Vau et achevé en 1660, l’enfilade partait du palier de l’escalier aménagé au nord pour traverser une salle des gardes et deux antichambres pour aboutir à la chambre. Celle-ci était suivie d’un cabinet qui communiquait, par des dégagements, avec un escalier en vis, pris dans la muraille de la tour du Roi, et avec la chambre de la reine, dont l’appartement, parallèle à celui du roi et comprenant le même nombre de pièces (la chambre étant suivie d’un oratoire et non d’un cabinet), prenait jour sur la cour.

30. Béatrix Saule, « Décor et ameublement des appartements royaux », dans *De la naissance à la gloire : Louis XIV à Saint-Germain, 1638-1682*, cat. exp., Saint-Germain-en-Laye, 1988, p. 127.

31. Voir Louis Le Laboureur, *La Promenade à Saint-Germain [dédiée] à Mademoiselle de Scudéry*, Paris, 1669.

32. *Ibid.*

33. Située à peu près à l’emplacement de l’actuelle chambre de Louis XV.

34. Sur ce premier appartement, voir Béatrix Saule, « Le premier goût du roi à Versailles : décoration

montre bien que Versailles avait, à cette époque, un statut davantage privé qu'officiel, et n'était pas conçu pour l'exercice du pouvoir. Le Conseil, quand il avait lieu à Versailles, se tenait de l'autre côté du château, au rez-de-chaussée, dans un appartement dit de commodité.

Les agrandissements successifs des années 1670-1680, créant un véritable cadre officiel, propre à la vie de cour, scellèrent le destin de Versailles. Les bouleversements engendrés par la construction de l'enveloppe de Le Vau en 1669 établirent définitivement la dualité entre appartement officiel et appartement privé. L'appartement de Louis XIV à Versailles, aménagé entre 1672 et 1673 sous la direction de Charles Le Brun (l'actuel Grand Appartement)<sup>35</sup>, obéissait, malgré la multiplication des pièces, à la traditionnelle progression des espaces. Depuis le grand escalier ou escalier des Ambassadeurs, on pénétrait dans une enfilade qui se prolongeait jusqu'à l'extrémité ouest du château. C'étaient, après les salons de Vénus et de Diane, considérés comme des vestibules, paliers du grand escalier, une salle des gardes (actuel salon de Mars), une antichambre (actuel salon de Mercure), la grande chambre du roi (actuel salon d'Apollon), un grand cabinet ou cabinet de Jupiter (à l'emplacement de l'actuel salon de la Guerre), une petite chambre du roi ou chambre de Saturne et enfin un petit cabinet du roi. Dès l'aménagement de cet ensemble, après divers tâtonnements et avant la construction de la grande galerie, on note l'existence d'un appartement de commodité en retour sur la cour de marbre, qui reprenait les pièces de l'appartement de 1665, mais en modifiait la distribution, faisant passer la chambre du roi à l'emplacement du futur cabinet du Conseil. Ces deux ensembles, au premier étage, étaient complétés par un appartement de caractère résolument privé, établi au rez-de-chaussée entre 1671 et 1680, l'appartement des Bains, aujourd'hui disparu, suite de pièces luxueuses davantage destinées au repos et à la délectation du roi qu'à une habitation prolongée<sup>36</sup>. On peut y voir comme un écho démesurément amplifié de la grotte de Saint-Germain<sup>37</sup>.

Le dédoublement entre appartement de parade et appartement de commodité ou privé s'accrut en 1684, après la mort de la reine, quand Louis XIV redéploya son appartement dans le vieux château de

---

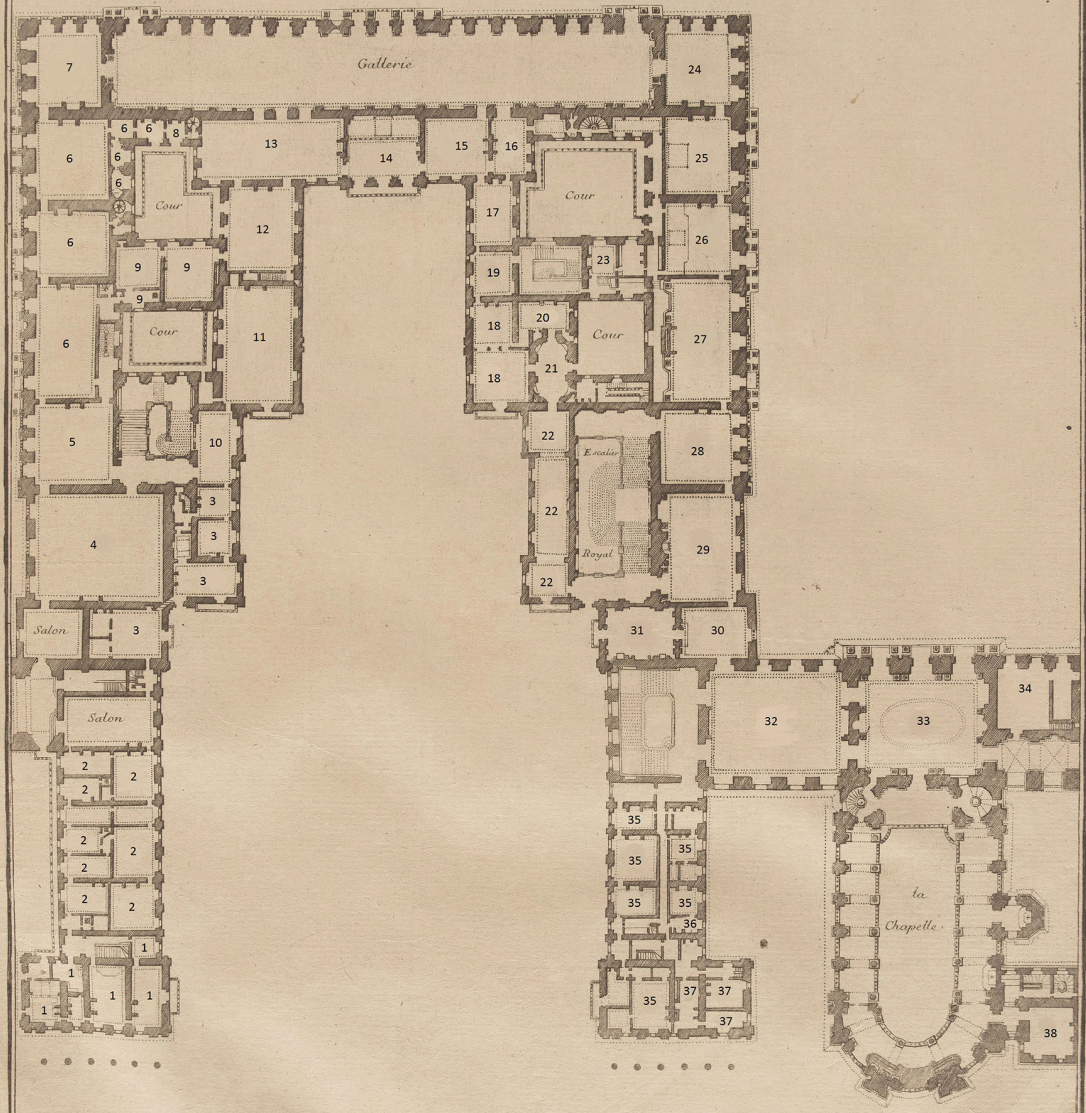
et ameublement.», dans *Gazette des beaux-arts*, octobre 1992, p. 137-148.

35. Pierre Verlet, *Le château de Versailles*, Paris, 1985, p. 80-88.

36. *Ibid.*, p. 88-91. Voir aussi Ronan Bouttier, *Hygiène et bains dans l'architecture civile d'Ile-de-France (1520-1680)* [inédit], mémoire de D.E.A., Université de Paris IV-Sorbonne, 2007 ; voir également Ronan Bouttier, « Les bains royaux de Fontainebleau à Versailles », dans *Cultures de cour, cultures du corps : XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. par Catherine Lanoë, actes, Versailles, Centre de recherche du château de Versailles, 2006, Paris, 2011, p. 209-226.

37. Outre ces espaces connus, Jean-Claude Le Guillou a repéré la trace d'un autre appartement privé de Louis XIV, aménagé dans l'attique, que la construction de la galerie déplaça sur la cour intérieure et les combles de la cour de marbre. Désertés par le roi après 1685, ces espaces furent réutilisés par ses successeurs (Jean-Claude Le Guillou, « Le grand et le petit appartement de Louis XIV au château de Versailles, 1668-1684. Escalier, étage, attiques et mansardes. Evolution chronologique », dans *Gazette des beaux-arts* 108, 1986, p. 7-22).

# PLAN DU PREMIER ÉTAGE ET DES APARTEMANS DU CHATEAU ROYAL DE VERSAILLES.



### Explication des Chifres des Apartemans du premier Étage.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Duc Dantou.</li> <li>2. Apartemans des Enfants de France.</li> <li>3. Apartemans de Mad<sup>e</sup> de Maintenon.</li> <li>4. Grande Salle des Gardes.</li> <li>5. Salle des Gardes de la Reine.</li> <li>6. Apartemans de la Reine.</li> <li>7. Salon de la Paix.</li> <li>8. Apartemans du premier Valet de chambre.</li> <li>9. Apartemans de Mon<sup>seigneur</sup> le Dauphin Bourgoigne.</li> <li>10. Salon de l'Escalier de la Reine.</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>11. Salle des Gardes pour le Roi.</li> <li>12. Chambre ou le Roi mange.</li> <li>13. Antichambre du Roi.</li> <li>14. Chambre du Roi.</li> <li>15. Chambre du Conseil.</li> <li>16. Cabinet des Peruques.</li> <li>17. Chambre des Chiens du Roi.</li> <li>18. Cabinets des Agates et Bijoux.</li> <li>19. Salon du petit Escalier du Roi.</li> <li>20. Cabinets des Livres du Roi.</li> <li>21. Salon de l'Ovale.</li> <li>22. Petite Gallerie du Roi.</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>23. Garçons du Château.</li> <li>24. Salon de la Guerre.</li> <li>25. Chambre du Trône.</li> <li>26. Chambre du Lit.</li> <li>27. Salle du Bal.</li> <li>28. Chambre du Billard.</li> <li>29. Grande Salle de l'Escalier du Roi.</li> <li>30. Petit Salon du Cabinet.</li> <li>31. Cabinet des Medailles et Bijoux.</li> <li>32. Grand Salon.</li> <li>33. Salon de la Chapelle.</li> </ol> |
|--|---|--|

A Paris chez De Morin, sur le Pont Notre Dame, à l'enseigne du Roi.

2 *Plan du premier étage des appartemens du château royal de Versailles, 1716, Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, inv. Grossœuvre*

- |   |   |
|---|---|
| 1. Le Duc d'Antin                           | 18. Cabinets des Agates et Bijoux           |
| 2. Apartemens des Enfans de France          | 19. Salon du petit Escalier du Roi          |
| 3. Apartement de Mad.e de Maintenon         | 20. Cabinets des Livres du Roi              |
| 4. Grande Salle des Gardes                  | 21. Salon de l'Ovale                        |
| 5. Salle des Gardes de la Reine             | 22. Petite Gallerie du Roi                  |
| 6. Apartement de la Reine                   | 23. Garçons du Château                      |
| 7. Salon de la Paix                         | 24. Salon de la Guerre                      |
| 8. Apartement de premier Valet de chambre   | 25. Chambre du Trône                        |
| 9. Apartement de Mons.r le Daufin Bourgogne | 26. Chambre du Lit                          |
| 10. Salon de l'Escalier de la Reine         | 27. Salle du Bal                            |
| 11. Salle des Gardes pour le Roi            | 28. Chambre du Billard                      |
| 12. Chambre ou le Roi mange                 | 29. Grande Salle de l'Escalier du Roi       |
| 13. Antichambre du Roi                      | 30. Petit Salon du Cabinet                  |
| 14. Chambre du Roi                          | 31. Cabinet des Medailles et Bijoux         |
| 15. Chambre du Conseil                      | 32. Grand Salon                             |
| 16. Cabinet des Pèruques                    | 33. Salon de la Chapelle                    |
| 17. Chambre des Chiens du Roi               | 34. Apartement de Mons.r le Duc de Chartres |
|   | 35. Logemant du Gouverneur                  |
|   | 36. Logemant du Concierge                   |
|   | 37. Logem.t du Confesseur du Roi            |
|   | 38. Salle de la Musique du Roi              |

Louis XIII, autour de la Cour de marbre, le Grand Appartement cessant d'être un lieu d'habitation pour devenir le théâtre de réceptions, notamment celles des soirées dites d'«appartement»<sup>38</sup>. Situé lui aussi au premier étage du château, l'appartement du roi de 1684 était desservi par l'Escalier de la reine, encore visible de nos jours<sup>39</sup>. Après un vestibule, on entrait dans une salle des gardes, puis dans la première antichambre dite antichambre ou salle du Grand Couvert et de là, dans l'antichambre ou salon des Bassans. Cette antichambre ouvrait sur la chambre du roi, qui elle-même communiquait avec un vaste salon, le Salon du roi, situé au centre du château. La grande nouveauté introduite par l'appartement de 1684 est le développement considérable pris par les pièces privées qui suivaient la chambre : cabinet du Conseil, cabinet des Termes ou des Perruques, cabinet du Billard, salon du Petit Escalier, Salon ovale, cabinet des Coquilles, cabinet des Tableaux, Petite Galerie. On est loin, désormais, du petit appartement de Saint-Germain. Comme tous les logis royaux, cet «appartement intérieur» était dégagé par un escalier privé, le «Degré du roi»<sup>40</sup>. En 1701, la distribution de l'appartement du roi fut profondément modifiée (ill. 2) par la réunion de l'antichambre des Bassans et de la Chambre

38. Notons cependant qu'après 1684 le lit du salon de Mercure, s'il était démonté l'hiver, reprenait sa place au printemps pour souligner la destination première de la pièce. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Louis XIV donna à son petit-fils, le duc d'Anjou, la jouissance de trois des salons de l'appartement dès qu'il fut reconnu roi d'Espagne. Ayant quitté son appartement de l'aile du Nord, Philippe V vécut en souverain dans le corps central du château et dans des pièces indissociables de l'apparat monarchique, jusqu'à son départ pour Madrid.

39. Verlet, 1985 (note 35), p. 207-235.

40. *Ibid.*, p. 225-228.

du roi en une vaste antichambre dite de l'Œil-de-bœuf, d'une part, et par la transformation du Salon du roi en une nouvelle chambre – transformation sur le sens de laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Sous Louis XV, le processus de démultiplication s'accroît. L'appartement intérieur, résultat des bouleversements ayant conduit à la disparition de l'appartement de collectionneur de Louis XIV, devint un appartement à part entière, distinct de l'appartement officiel du roi, lui-même issu du Grand Appartement. En 1738, le roi s'y aménagea une chambre privée, et la chambre de Louis XIV ne servit plus que de chambre de parade pour les cérémonies du lever et du coucher. Cet appartement intérieur se composa d'une petite salle des gardes, au rez-de-chaussée, de l'ancien Degré du roi, d'une antichambre, de la nouvelle chambre du roi, d'un cabinet de garde-robe, doté d'une chaise à l'anglaise, d'un cabinet de la pendule, qui servait de salon de jeu, d'un cabinet intérieur, situé en angle, qui était le cabinet de travail du souverain : dans cette pièce se trouvait le bureau du roi. C'est pour cette pièce que l'ébéniste Oeben conçut le célèbre secrétaire à cylindre, l'un des chefs-d'œuvre du mobilier français. À côté, au-dessus et au-dessous de cet appartement intérieur, Louis XV et Louis XVI multiplièrent les cabinets, lieux plus retirés encore : un « arrière-cabinet » accueillait le « secret du roi » ; aux deuxième et troisième étages se multipliaient les bibliothèques, les salles à manger, les antichambres, les laboratoires, les ateliers, Louis XVI allant jusqu'à créer un « très arrière-cabinet »<sup>41</sup>.

Quelques constantes ressortent de ces trois siècles d'évolution. La première, c'est le rôle que semblent avoir joué des reines aux fortes personnalités, Catherine de Médicis, Marie de Médicis, Anne d'Autriche et Marie-Antoinette d'Autriche. Les reines réclament plus de commodité et plus d'intimité, mais aussi plus de luxe et plus de prestige, ce qui n'est contradictoire qu'en apparence. À Versailles, la symétrie entre les deux appartements est parfaite, au moins au départ. La rapide disparition de Marie-Thérèse et le relatif effacement des princesses qui lui succédèrent permirent au roi d'empiéter sur les espaces initialement dévolus à la souveraine du côté sud de la Cour de marbre. Montée sur le trône, Marie-Antoinette eut à cœur, à l'instar des rois, de développer son domaine privé dans toutes les directions : au rez-de-chaussée du corps central comme dans les étages supérieurs, sans parler de Trianon. Les derniers travaux d'aménagement des résidences royales sont empreints de cette impulsion nouvelle, comme à Compiègne, où le parallélisme des appartements du couple royal fut rétabli par Le Dreux de La Châtre<sup>42</sup>.

41. Henry Racinais, *Un Versailles inconnu : les Petits appartements des rois Louis XV et Louis XVII au château de Versailles*, 2 vol., Paris, 1950 ; Jean-Claude Le Guillou, « Le "côté du Roi" au temps de Louis XVI », dans *Versalia* 10, 2007, p. 80-143.

42. À partir de l'antichambre commune aux deux souverains, dans laquelle on serait presque tenté

Autre constante, le phénomène de scissiparité des appartements et des demeures, même s'il n'est pas l'apanage des seules maisons royales<sup>43</sup>. Né dans les demeures des élites, gagnant peu à peu celles de la bourgeoisie, il connaît dans les maisons royales un développement proprement extraordinaire. La même personne va ainsi avoir plusieurs appartements : appartement des bains, grand appartement, petit appartement, et, au sein des appartements, les pièces auront tendance à se dédoubler : première et seconde antichambre, chambre de parade et chambre à coucher, premier cabinet et second cabinet. On voit se multiplier des pièces aux fonctions parfois peu différenciées, sans autre motif que celui de créer un effet de profusion. Si la multiplication des pièces avant la chambre du roi correspond à un désir de policer et de hiérarchiser l'accès au monarque, l'explication ne suffit pas pour le dédoublement des appartements ou l'extension des appartements intérieurs : là est à l'œuvre une « logique du prestige » suivant l'expression de Norbert Elias, qui a pour but de manifester la grandeur de la monarchie<sup>44</sup>.

Notons également quelques phénomènes d'antonomase, preuve de la systématisation de la distribution de l'espace d'habitation du souverain. Le « Louvre » devient, au XVII<sup>e</sup> siècle, le terme désignant toute résidence royale lorsque le roi y séjourne ; selon Furetière, c'est également le nom usuel donné au passage, fermé chaque soir, permettant l'accès à la demeure du souverain (à Versailles, c'est la grille royale qui fait office de Louvre). Par extension, les « honneurs du Louvre » se donnent aussi bien à Versailles qu'à Fontainebleau. De même, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la seconde antichambre de Fontainebleau ou de Compiègne est tout naturellement surnommée l'Œil-de-bœuf, car sa place dans la succession des pièces, comme sa fonction, sont exactement les mêmes qu'à Versailles.

Remarquons en outre que les autorités ne manifestent que peu d'attachement envers les appartements royaux, une fois qu'ils ont été délaissés par leurs propriétaires. C'est ainsi qu'en 1699, l'appartement du roi au Louvre est dévolu à l'Académie des sciences ; la compagnie tient ses séances dans l'antichambre, tandis que la chambre de parade, la chambre à coucher et le cabinet du roi servent à entreposer les collections d'histoire naturelle. A Vincennes, abandonnés par Louis XIV et après le bref séjour – 72 jours – du jeune Louis XV à la mort de son arrière-grand-père en 1715, les appartements royaux logèrent les quatre-vingt cadets

---

de voir, au-delà d'une élégante solution d'architecte, le signe de la personnalité de Marie-Antoinette. La reine ne venait-elle pas, en 1784, de voir le contrat d'achat du château de Saint-Cloud libellé à son nom ? Les travaux de Mique dans cette dernière demeure aboutirent également à la création de deux appartements royaux parallèles et de taille égale. Voir *Louis XVI et Marie-Antoinette à Compiègne*, éd. par Emmanuel Starcky, cat. exp., Compiègne, Musées et domaines nationaux de Compiègne, Paris, 2006.

43. Mark Girouard, *La vie dans les châteaux français du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 2001.

44. Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, 1985, chapitre III, « L'étiquette et la logique du prestige », p. 63-114.



nobles en attendant l'achèvement des travaux de l'École militaire, puis furent occupés par de nombreux particuliers. La seule précaution prise, en 1762, fut de faire déposer les plafonds<sup>45</sup>. Blois, ancienne résidence royale puis résidence de Gaston d'Orléans, est, à la mort de celui-ci en 1660, progressivement occupé par tant de monde que Louvois, surintendant des Bâtiments du roi depuis 1683, doit intervenir énergiquement à plusieurs reprises pour y maintenir un certain ordre<sup>46</sup>. En 1715, Versailles fut déserté par la cour qui ne devait y revenir qu'en mai 1722. Durant cette période, Blouin, gouverneur de Versailles, obtint du régent le droit de louer des appartements dans les ailes du Midi et du Nord ainsi qu'au Grand Commun et aux écuries<sup>47</sup>.

Une dernière spécificité de l'histoire des appartements royaux est leur éloignement progressif de l'espace public. A Versailles, l'évolution est nette : après le Grand Appartement de Louis XIV, voici l'appartement du roi, puis l'appartement intérieur, puis les « arrière-cabinets ». Un même phénomène de repli marque les résidences royales entreprises dans les cent dernières années de la monarchie : après Versailles, voici Marly, que Louis XIV destine à ses « amis » (1684)<sup>48</sup>, le Trianon de marbre, qu'il consacre à sa famille (1687)<sup>49</sup>; sous Louis XV, le Petit Trianon (1762-1768), et sous Louis XVI, le hameau de la reine (1783-1785)<sup>50</sup>. Dans cette dernière construction royale, on peut voir la traduction topographique de la désacralisation de la monarchie, non seulement dans l'esprit des contemporains mais encore dans l'esprit du monarque lui-même.

## La chambre du roi, cœur de l'appartement

On a vu que sous Louis XIV et jusqu'à la Révolution, la chambre reste la pièce principale de l'appartement du roi, tandis que, chez les particuliers,

45. François de Fossa, *Le château historique de Vincennes*, 2 vol., Paris, 1909, t. II, p. 210-211.

46. Voir les nombreuses lettres de Louvois à l'intendant des Bâtiments du comté de Blois, La Saus-saye, dans Thierry Sarmant et Raphaël Masson, *Architecture et beaux-arts à l'apogée du règne de Louis XIV : édition critique de la correspondance du marquis de Louvois, surintendant des Bâtiments du roi, arts et manufactures de France, 1683-1691, conservée au Service historique de la Défense*, t. I, Paris, 2007, *passim*.

47. « Il [Blouin] fit d'abord jouer les grandes eaux du parc un dimanche sur deux, puis il accorda, sur simple demande des courtisans, des logements dans les ailes du château, au Grand Commun et aux écuries. Ces avantages joints à la salubrité du lieu et à la beauté du paysage, attirèrent un assez grand concours de peuple. » (Roger de Saint-Genois de Grand-Breucq, *Hierosme et Louis Blouin Premiers Valets de Chambre de Louis XIV et Gouverneurs de Versailles*, 1949, manuscrit dactylographié conservé aux Archives départementales des Yvelines (1 F 72), p. 34. Les auteurs remercient Mathieu Da Vinha de leur avoir communiqué cette source).

48. Vincent Maroteaux, *Marly, l'autre palais du Soleil*, Genève, 2002.

49. Bertrand Jestaz, « Le Trianon de marbre, ou Louis XIV architecte », dans *Gazette des beaux-arts*, 1969, p. 259-286.

50. Solnon, 1987 (note 23), p. 428-432; Gustave Desjardins, *Le Petit Trianon : histoire et description*, Versailles, 1885.

c'est désormais le salon qui joue de plus en plus ce rôle de pièce maîtresse. Dans sa chambre, théâtre immuable des cérémonies du lever et du coucher, qui rythment la vie du château, le roi reçoit ambassadeurs et princes étrangers ; il y reçoit aussi les prestations de serment et y adoube les chevaliers du Saint-Esprit<sup>51</sup>.

L'implantation de cette pièce n'obéit cependant à aucune règle. La chambre était aménagée au cœur du logis (du donjon médiéval, comme à Fontainebleau), mais rien n'imposait une implantation centrale. Souvent, l'emplacement était imposé par la place de l'escalier dans le bâtiment et par la nécessité de dérouler l'habituelle théorie des pièces de l'appartement. A Versailles, la chambre du roi a « voyagé », entre 1665 et 1701, avant de se fixer définitivement au centre de la façade sur la Cour de marbre. Sa position centrale doit être considérée davantage comme un énième aménagement, dicté par un besoin de place<sup>52</sup>, plutôt que comme le fruit d'une volonté affirmée de la part du roi et de ses architectes. A Compiègne, à la fin de l'Ancien Régime, la chambre se retrouve également au centre de la nouvelle façade sur le jardin élevée par Le Dreux de La Châtre à partir de 1781, mais ne change guère d'emplacement : c'est la façade qui s'adapte à la distribution et non l'inverse<sup>53</sup>. Au moment où l'on pensait sérieusement à transformer radicalement Versailles, les projets, comme ceux de Pierre-Adrien Pâris ou de Peyre le Jeune, datant tous deux de 1780, rejetaient, apparemment sans aucune difficulté, la chambre du souverain sur le côté, réservant l'espace central à des pièces d'apparat.

Pièce majeure de l'appartement royal, la chambre devait inspirer le respect le plus absolu à tous ceux qui y pénétraient<sup>54</sup>. Quelques témoignages attestent la présence d'un balustre entourant le lit dès le règne de François I<sup>er</sup> mais on ignore si cet usage se maintint de façon systématique avant le xvii<sup>e</sup> siècle et l'apparition de l'alcôve. Héroard mentionne un balustre dans la chambre du futur Louis XIII en 1602 ; Anne d'Autriche en avait un dans sa chambre du Palais-Royal, en argent<sup>55</sup>. Avec ou

51. Stéphane Castelluccio, « Royales impériales », dans *Revue de l'art* 119, 1998, p. 43-55.

52. A l'époque de la chambre de 1682 en effet, le lever du roi était divisé, pour des raisons pratiques, en deux parties qui se déroulaient l'une dans la chambre même, l'autre dans le « salon où le roi s'habille » qui lui faisait suite, future chambre de 1701. L'aménagement de cette dernière permet donc une « unité de lieu » pour cette cérémonie.

53. Starcky, 2006 (note 42).

54. « C'est une coutume usitée de tout temps en France que l'on porte un grand honneur et respect au lict du roy et de la reyne qu'il n'est permis d'estre la teste couverte dans la chambre où ils sont ; qu'il doit y avoir incessamment un valet de chambre qui fasse la garde auprès desdictz litz ; il est de la bienséance de faire la révérence en passant. » (Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, ms. fr. 3445, « Antienne manière dont l'on vivoit en la court de France, avec diverses particularités curieuses à sçavoir de divers règnes et de celui de Henri le Grand », cité ici par Chatenet, 2002 (note 9), p. 134).

55. Ces deux témoignages sont cités par Henry Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration depuis le xiii<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Paris, [1887-1890], t. I, p. 234.

sans balustre, le lit faisait l'objet de toutes les attentions, dictées parfois par de simples raisons de sécurité<sup>56</sup>. Le passage dans l'espace intérieur du balustre était considéré comme un honneur insigne, dont Louis XIV sut mesurer les effets<sup>57</sup> : « ainsi sa chambre est-elle un temple, et son lit le tabernacle devant lequel on s'incline », note Félibien<sup>58</sup>.

La chambre versaillaise de 1701 a fait l'objet de nombreuses études<sup>59</sup>. Son décor fut traité avec un soin tout particulier, destiné à exalter le culte monarchique. Le plus célèbre exemple en est le groupe de Coustou, *La France veillant sur le sommeil du roi*. Cette pièce, note Stéphane Castelluccio, « n'a pas été conçue comme celle de Louis XIV, mais comme celle du roi de France. La fonction prime sur la personne qui l'exerce<sup>60</sup>. » Sa disposition ne changea guère jusqu'à la Révolution. Le meuble d'été et le meuble d'hiver mis en place pour Louis XIV furent utilisés jusqu'en 1785. Le lit, d'abord à la française, fut remplacé par un lit à la duchesse la même année. Le mobilier de la pièce se composait de deux fauteuils, de douze pliants, de carreaux et d'écrans de cheminée. A cet ensemble s'ajoutait une table recouverte d'un tapis, sans oublier l'éclairage, assuré par un lustre et quelques flambeaux. Pas de meuble d'ébénisterie, comme peut en témoigner le célèbre tableau de Marot<sup>61</sup>. A la suite d'une mauvaise grippe, Louis XV décida, en 1737, de transporter sa chambre dans la pièce en retour après le salon du Conseil. La Chambre de 1701 devint alors une chambre de parade, la Grande Chambre, véritable théâtre sur lequel Louis XV puis Louis XVI parurent chaque matin et chaque soir comme à une représentation.

L'importance donnée à la Chambre, comme pièce, comme institution, comme ensemble des cérémonies qui s'y déroulent, peut être interprétée comme la volonté de manifester l'union indissoluble souhaitée entre les « deux corps » du roi : son corps politique immortel – le Roi comme abstraction dont tel ou tel souverain n'est que l'incarnation temporaire – et son corps mortel<sup>62</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le déclin des cérémonies du Lever

56. Chatenet, 2002 (note 9), p. 135.

57. « Pour le [le comte de Portland, qui prenait congé du roi à Fontainebleau en 1698] combler, il le fit entrer dans le balustre de son lit, où jamais étranger, de quelque rang et de quelque caractère qu'il fût, n'étoit entré, à l'exception de l'audience de cérémonie des ambassadeurs. » (Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires*, éd. par Arthur-Michel de Boislisle, 43 vol., Paris, 1879-1928, t. I, p. 67).

58. André Félibien, *Description sommaire du château de Versailles*, Paris, 1674.

59. Daniel Meyer, « L'ameublement de la chambre de Louis XIV à Versailles de 1701 à nos jours », dans *Gazette des beaux-arts*, 1989, p. 81-104 ; Stéphane Castelluccio, « Royales impériales », *Revue de l'art* 119, 1998, p. 43-55 ; Béatrix Saule, « A propos de la chambre de Louis XIV à Versailles », dans *Dossier de l'art* 22, 1995, p. 22-33.

60. Castelluccio, 1998 (note 59), p. 45. Voir également sa contribution dans le présent volume.

61. L'institution de l'ordre militaire de Saint-Louis par Louis XIV, Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon (MV 2149). Le tableau, peint en 1710, représente une cérémonie qui avait eu lieu en 1693, donc dans l'ancienne chambre du roi, mais le peintre a représenté la chambre de 1701.

62. Voir Ernst Kantorowicz, *Les deux corps du roi* [1957], dans *Œuvres*, Paris, 2000, p. 643-1222.

et du Coucher, qui à la veille de la Révolution semblaient avoir perdu leur sens pour les acteurs comme pour les spectateurs, traduit la séparation croissante des deux corps, prélude au changement de régime<sup>63</sup>.

À la fin de l'Ancien Régime, la chambre royale, si elle reste la pièce la plus éminemment symbolique de l'appartement, n'en marque plus réellement l'apogée. Toujours à la frontière du domaine public et du privé, elle ne conduit plus à une ou deux pièces de retrait mais à de véritables appartements dans lesquels le souverain passe le plus clair de son temps. La chute de la monarchie marque le basculement définitif de la chambre dans la sphère privée. Installés aux Tuileries et parvenus à la dignité impériale, Napoléon et Joséphine jouirent chacun d'appartements privés incluant une chambre à coucher. Les tentatives de Louis XVIII puis de Charles X pour redonner à la chambre son prestige d'avant 1789 furent balayées par la révolution de Juillet et l'avènement du Roi-Citoyen<sup>64</sup>.

### La salle du Trône

Si la chambre du roi apparaît comme le centre à la fois symbolique et fonctionnel des appartements royaux depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution, il n'en va pas de même des pièces destinées à l'exercice du pouvoir, salle du Trône ou salle du Conseil, dont l'identité peine à se dégager de la multitude des salles et des cabinets. Il y a là matière à étonnement, dans la mesure où l'idéologie officielle de l'ancienne monarchie affirmait, juste après la notion de « droit divin » des rois, celle du « gouvernement par conseil » : le roi de France ne décide jamais qu'après avoir consulté et mûrement pesé les avis de ses conseillers ; il n'est ni un tyran ni le sultan de Constantinople, mais le chef d'une monarchie « libre »<sup>65</sup>.

Héritière de la salle médiévale, la « chambre du trône » existe dans maintes demeures royales, mais elle est rarement connue sous cette seule appellation, et agite assez peu les esprits. On y retrouve l'estrade, le dais et le fauteuil à bras où le souverain s'installe dans certaines circonstances solennelles. En France, la majesté royale se montre davantage en

63. D'un ton désabusé, un chroniqueur note même en septembre 1774, quelques mois après l'avènement de Louis XVI, que « le roi [...] ne se montre plus que tout habillé dans sa chambre où entre toute la Cour » (*Anecdotes échappées à l'Observateur anglais et aux Mémoires secrets, en forme de correspondance, pour servir de suite à ces deux ouvrages*, Londres, 1788, t. I, p. 80).

64. L'installation d'un lit de parade, protégé d'un balustre dans la chambre royale, fut souhaitée par Louis XVIII. Le dimanche, cette chambre était ouverte au public qui s'était préalablement acquitté d'un droit d'entrée auprès d'un huissier. La mise en scène du pouvoir rejoignait, en ce cas précis, la reconstitution à vocation historique, sinon pédagogique. L'ancienne chambre de parade, devenue salle du trône sous l'Empire, retrouva une dernière fois sa fonction première, quand y fut dressée la chapelle ardente de Louis XVIII en 1824.

65. Bernard Barbiche, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, 1999, p. 5-11.



3 Claude-Guy Hallé, *Réparation faite à Louis XIV par le doge de Gênes dans la Galerie des Glaces le 15 mai 1685*, vers 1710, Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon

mouvement – dans les entrées, les bals, les défilés et les processions qui ponctuent la journée du souverain – que sur un mode statique<sup>66</sup>. De ce mouvement perpétuel, dernier reste du nomadisme de la monarchie, vient le fait que la salle du trône ne s'impose nullement dans l'imaginaire comme lieu privilégié du pouvoir.

On l'a vu, le souverain reçoit plus volontiers dans sa chambre (réception du cardinal-légat Chigi à Fontainebleau en 1664), à l'extérieur ou à l'intérieur du balustre, ou dans son cabinet. Les audiences fastueuses, impliquant la parution du roi en majesté, sont mises en scène de façon exceptionnelle. Ainsi, le 5 décembre 1669, pour recevoir l'ambassade du sultan, le roi fait installer le trône au bout de la galerie méridionale du Château-Neuf de Saint-Germain, dépendant de l'appartement de Madame (ancien appartement de la reine), que le roi utilisait parfois comme appartement de parade. Cette recette ne fut pas oubliée à Versailles, où l'impressionnant parcours partant de la salle des ambassadeurs, située dans l'aile sud, s'achevait triomphalement au salon d'Apollon, ancienne chambre de parade devenue, en 1678, Grand Cabinet<sup>67</sup> et

66. Voir par exemple Michèle Fogel, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1989.

67. Le Guillou, 1986 (note 37), p. 19.

bientôt salle du Trône, apogée de la théorie d'effets savamment gradués que constituaient l'escalier des Ambassadeurs et les salons du Grand Appartement. Le cas échéant, la Grande Galerie pouvait même presque doubler le parcours du premier étage. Pénétrant dans le salon de la Guerre, le visiteur découvrait alors l'immense vaisseau au bout duquel le roi l'attendait. Une telle mise en scène, pour être efficace, devait rester rare : Louis XIV y recourut à trois reprises seulement (réception du doge de Gênes en 1685 (ill. 3), réception des ambassadeurs siamois en 1686 et de l'ambassadeur de Perse en 1715). Louis XV n'en usa qu'une seule fois, pour la réception de l'envoyé de la Porte en 1742<sup>68</sup>. On en retrouve un dernier écho sous Napoléon III, en 1861, lorsque la même disposition fut reprise dans la salle de bal du château de Fontainebleau pour recevoir de nouveaux ambassadeurs de Siam<sup>69</sup>. Simple fauteuil, qu'il soit d'argent ou de bois doré, le trône n'est, sous l'Ancien Régime, qu'un accessoire ne participant pas réellement à la mystique du pouvoir. Le numéraire manquant, le roi envoie le trône d'argent sans états d'âme à la fonte (1689), malgré les protestations désolées de Berber du Metz, intendant des meubles de la Couronne. La mode changeant, le trône de bois doré et son dais cèdent la place à d'autres accessoires plus au goût du jour.

La promotion de la salle du Trône au statut de pièce principale des appartements royaux est en fait postérieure à l'Ancien Régime. A partir de 1789, le Trône remplace la Couronne comme métonymie de la monarchie dans le vocabulaire politique. La constitution de 1791 stipule ainsi que la Nation « pourvoit à la splendeur du trône » par une liste civile. Le 9 août 1830, la proclamation officielle de la Monarchie d'Orléans prend la forme d'une « intronisation », Louis-Philippe quittant le tabouret où il était installé au début de la cérémonie pour aller s'asseoir sur un trône entouré de drapeaux tricolores<sup>70</sup>. Le 24 février 1848, au contraire, la Révolution est symboliquement consommée dans les Tuileries envahies lorsqu'un insurgé, Lagrange, s'assied sur le trône pour y lire l'acte d'abdication de Louis-Philippe, salué par les cris de « Vive la République ! »<sup>71</sup>. « Le trône n'est pas un fauteuil vide », s'écrie Guizot en 1840, et Rouher conclut en déclarant en 1864 que Napoléon III « n'a pas relevé le trône pour ne pas gouverner »<sup>72</sup>.

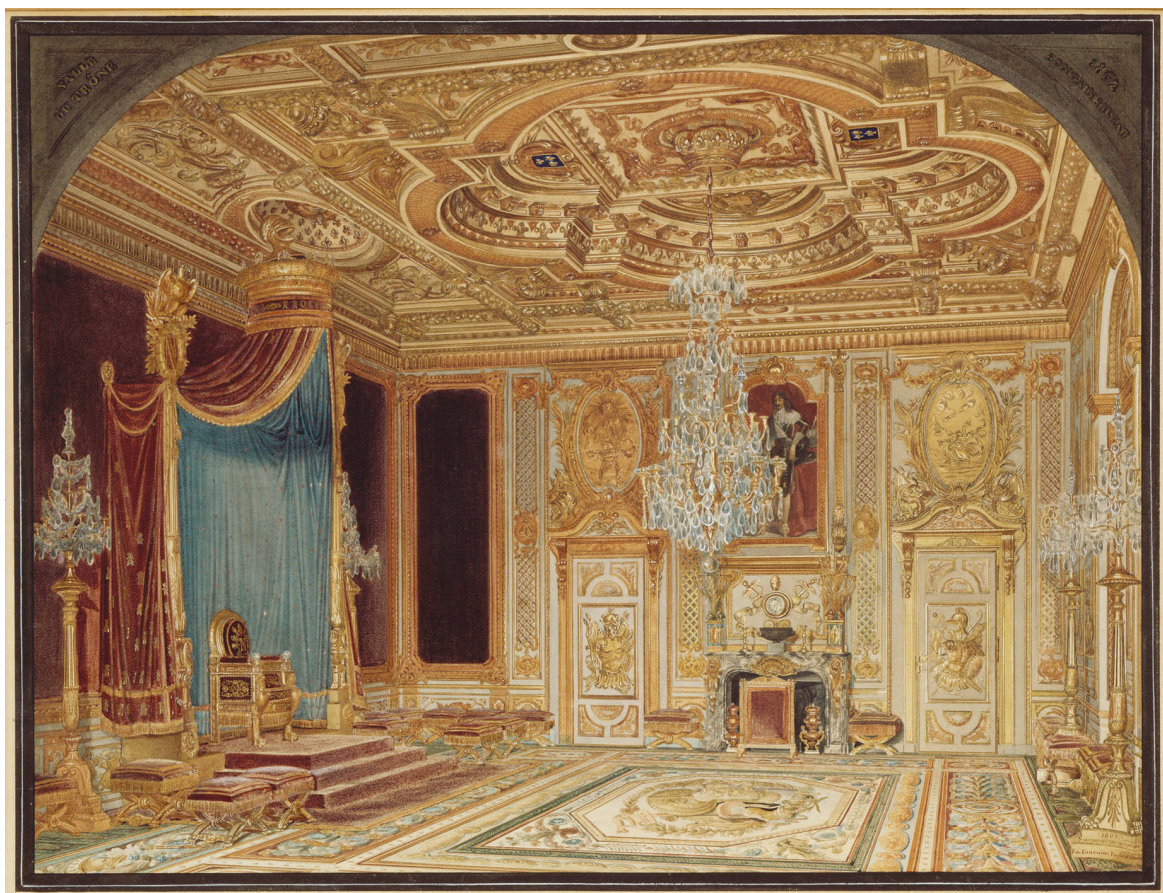
68. Stéphane Castelluccio, « La Galerie des Glaces : les réceptions d'ambassadeurs », dans *Versalia* 9, 2006, p. 24-52.

69. Voir le tableau que Jean-Léon Gérôme fit de cette cérémonie en 1864 (Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, MV 5004), écho naturel au tableau d'Antoine Coypel représentant la réception de Mehmet Riza Bey, ambassadeur de Perse à Versailles le 19 février 1715 (Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, MV 5461).

70. Guy Antonetti, *Louis-Philippe*, Paris, 1994, p. 610-612.

71. Sébastien Charléty, *La Monarchie de Juillet (1830-1848)*, Paris, 1921, p. 397.

72. Cité par Philippe Sagnac, *La Révolution de 1848. Le Second Empire*, t. VI, *Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*, éd. par Ernest Lavisse, Paris, 1920, p. 33.



4 Jean-Baptiste Fortuné de Fournier, *La salle du Trône au palais de Fontainebleau*, 1862, Fontainebleau, musée et domaine nationaux du château

La salle du Trône bénéficia en outre de l'effacement de la chambre, en raison de la disparition des cérémonies du lever et du coucher après la Révolution. Comme pour transférer à cette pièce et à son nouvel occupant le prestige de la monarchie, dont il se voulait sinon l'héritier, du moins le continuateur, Napoléon fit, en 1808, transformer la chambre du roi de Fontainebleau en salle du Trône (ill. 5). Il en usa de même aux Tuileries, où la chambre de Louis XIV devint la salle du Trône, et ce jusqu'en 1870. Aux Tuileries, après 1814, les « honneurs de la salle du Trône » remplacèrent les « honneurs du Louvre » : pendant les soirées d'« appartement », le roi recevait dans cette pièce, où seules les duchesses avaient droit de se placer avant l'arrivée du monarque<sup>73</sup>. C'est encore

73. *Mémoires de la comtesse de Boigne*, éd. par Jean-Claude Berchet, 2 vol., Paris, 1999, t. I, p. 376-378, t. II, p. 150-151.

dans la salle du Trône qu'attendaient les ministres avant le Conseil, tenu dans la pièce suivante de l'appartement.

Cette évolution montre qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, si la monarchie peut encore subsister, la séparation des « deux corps du roi » est, elle, arrivée à son terme : le souverain sur son trône est l'incarnation d'un principe ; le même, dans ses appartements, n'est plus qu'un particulier, qui vit bourgeoisement, que ce soit Louis-Philippe se promenant aux Tuileries avec son parapluie ou Napoléon III recevant les « séries » à Compiègne.

### Salle du Conseil et cabinet du Conseil

Sous Charles IX et Henri III, les actes officiels qui vinrent régler l'étiquette de la vie de cour commencèrent à parler des pièces où se tenaient les conseils. Le règlement du 26 février 1567 distingue ainsi les délibérations tenues dans le cabinet du roi d'un conseil plus large tenu dans sa chambre<sup>74</sup>. Celui du 24 octobre 1572 mentionne en outre le Conseil des finances, « tenu en lieu près de sadite chambre »<sup>75</sup>. Dans les différentes résidences royales, on voit apparaître une salle du Conseil, destinée à un conseil élargi tenu l'après-midi. A Saint-Germain, il s'agit d'une pièce du deuxième étage, ouvrant sur le grand escalier, et qui après 1550 prend le nom de « salle de Mgr le connestable », car elle ouvre sur le logis d'Anne de Montmorency<sup>76</sup>. On reconnaît la distinction, promise à une durable fortune, entre un conseil de gouvernement, tenu par le roi en personne, ancêtre de notre Conseil des ministres, et un conseil de justice et d'administration, auquel le roi n'assiste qu'exceptionnellement, et qui est l'ancêtre de notre Conseil d'Etat<sup>77</sup>.

Au Louvre de Lemercier, c'est un véritable appartement qui est aménagé, à partir de 1653, pour le Conseil dans sa formation élargie, au rez-de-chaussée de l'aile bâtie au nord du pavillon de l'Horloge, avec grande salle, chambre, cabinet, chapelle<sup>78</sup>. C'est là qu'après le départ de la Cour pour Saint-Germain et Versailles furent installées l'Académie française et l'Académie des inscriptions. Le château de Versailles comporta également un appartement du Conseil, situé au rez-de-chaussée de la Cour royale, dans l'aile méridionale. Cet appartement, destiné au Conseil des parties, comprenait une antichambre, un greffe, une buvette

74. Chatenet, 2002 (note 9), p. 150.

75. « L'ordre que la roy a commandé estre doresnavant observé pour la conduite et direction de ses affaires, service de sa personne, police et reglement de sa maison et suite ordinaire de sa cour. » (Paris, 24 octobre 1572 ; Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, nouv. acq. fr. 7225 (Brienne 256), fol. 207-210, publié par Chatenet, 2002 (note 9), p. 325).

76. *Ibid.*, p. 156.

77. Pour une présentation très complète du système des conseils, voir Barbiche, 1999 (note 65), p. 279-311.

78. Hauteceœur, 1927 (note 26), p. 46.



et une salle des séances, et servit jusqu'à la Révolution<sup>79</sup>. On sait peu de choses du décor, qui semble avoir été des plus simples. Dans la salle du Conseil, on trouvait une table longue, avec le fauteuil du roi placé au bout, qui restait toujours vide. Le chancelier occupait la première place à droite de ce fauteuil, le chef du Conseil royal des finances la première à gauche<sup>80</sup>. Des dispositions analogues étaient pratiquées dans les autres résidences royales.

Sous le régime de la monarchie administrative, les Conseils de gouvernement ne se tinrent plus dans la chambre du roi ni même dans son cabinet mais dans une pièce conçue et meublée à cet effet, le « cabinet du Conseil ». A Versailles, dans le Grand Appartement de 1673, ce rôle était dévolu à la vaste pièce d'angle également connue sous le nom de salon de Jupiter, et le décor de la pièce était conçu pour en évoquer la destination<sup>81</sup>. Dans l'appartement de 1684, la décoration du cabinet du Conseil, appelé aussi « Cabinet du roi » ou « Premier cabinet du roi », semble davantage en rapport avec sa position du côté « intérieur » du logis royal : lambris de glaces, consoles pour les objets des collections royales<sup>82</sup>. Un inventaire de 1708 en décrit le mobilier<sup>83</sup> : une table avec un dessus de velours vert, douze pliants (pour les ministres), trois fauteuils (pour le roi, Monseigneur et le duc de Bourgogne) et un lit de repos (qui avait servi au roi à l'époque de la fistule). Louis XIV y recevait aussi pour des audiences privées, sans façon, « assis sur le bas bout de la table »<sup>84</sup>, tandis que son interlocuteur restait debout.

La pièce garda le même usage sous Louis XV et Louis XVI, mais ses dimensions furent considérablement accrues en 1755-1756 (ill. 4) par l'annexion de l'ancien cabinet des Perruques. Le décor mis en place à cette époque évoque la matière des débats : la cheminée de marbre griotte est ornée de deux figures de bronze de la Vigilance et de la Justice, les boiseries sont chargées de trophées, d'attributs de la guerre, de la marine et de la justice<sup>85</sup>. A Fontainebleau, le cabinet du Conseil, ancien cabinet d'Henri IV, fut décoré sous Louis XV selon un programme tout aussi passe-partout : un plafond de François Boucher représentant le soleil chassant la nuit, des camaïeux bleus et roses de Carle van Loo et Jean-Baptiste Pierre illustrant les saisons, les éléments et les vertus<sup>86</sup>. A Compiègne, le décor du cabinet du Conseil fut modifié sous Louis XVI. Sa décoration mit davantage l'accent sur les

79. Verlet, 1985 (note 35), p. 220.

80. William R. Newton, *La Cour de France au château de Versailles, 1682-1789*, Paris, 2000, p. 96, 99.

81. Le programme iconographique du salon de Jupiter est analysé par Gérard Sabatier, *Versailles ou la figure du roi*, Paris, 1999, p. 134-137.

82. Verlet, 1985 (note 35), p. 217-220.

83. Paris, Archives nationales, O1 3445.

84. Saint-Simon (note 57), t. XVIII, p. 382.

85. Verlet, 1985 (note 35), p. 315-317 ; sur le cabinet du Conseil sous Louis XVI, voir *ibid.*, p. 531-532.

86. Pérouse de Montclos, 1998 (note 10), p. 106-109.

vertus guerrières de la monarchie : soierie de Bonnemer d'après van der Meulen et Le Brun représentant le Passage du Rhin – commande de Louis XIV –, portières reprenant les hauts faits militaires du règne de Louis XV (Fontenoy, Lawfeld), mais aussi les succès de la récente guerre d'indépendance américaine (Yorktown, prise de la Grenade). Complétant le programme iconographique, les portraits des rois Bourbons, d'Henri IV à Louis XV, occupaient les dessus de porte. Le cabinet de Compiègne exprime clairement une volonté de légitimité et de continuité politique : l'allégorie a cédé la place à l'histoire.

Théâtre ordinaire de l'exercice du pouvoir sous les régimes constitutionnels qui suivirent, la salle du Conseil des ministres ne devint pas pour autant un lieu symbolique du palais des souverains, puisque c'est désormais la salle du Trône qui jouait ce rôle. La salle du Conseil n'est qu'un salon ou un cabinet adapté à son usage par l'installation, souvent temporaire, d'une longue table couverte d'un tapis vert. Le grand changement qui s'y déroule est d'ordre protocolaire : après 1800, le chef de l'État ne préside plus depuis le haut bout, mais depuis le milieu d'un des grands côtés de la table<sup>87</sup>. C'est la disposition qui s'est maintenue en France jusqu'à aujourd'hui<sup>88</sup>. La forme de la table peut même varier et devenir ronde sous Napoléon, Louis-Philippe et Napoléon III, comme l'attestent respectivement un tableau de Claudius Jacquand et un dessin de Fortuné de Fournier<sup>89</sup>.

Comment, en définitive, interpréter le statut secondaire des lieux de conseil dans la distribution et la décoration des appartements royaux ? L'éloignement progressif de la « salle du Conseil » par rapport aux appartements du monarque peut s'expliquer par l'évolution du régime à partir du xvi<sup>e</sup> siècle. Si le fauteuil vide maintient la fiction du roi-juge, le Conseil élargi est plus un tribunal supérieur qu'un organe de gouvernement, et la monarchie est désormais moins judiciaire qu'administrative. Le Conseil par excellence, le « Conseil d'En-Haut », c'est-à-dire celui tenu au premier étage, jouit lui aussi à partir du xvii<sup>e</sup> siècle d'un espace spécifique, qui se distingue de la chambre et du cabinet du roi. Aux délibérations encore familières des conseils tenus sous les Valois et le premier

87. Cette innovation avait été introduite par Napoléon ; voir Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire*, t. III, *La France et l'Europe de Napoléon, 1804-1814*, Paris, 2007, p. 82. Voir le tableau d'Henry Scheffer représentant *Louis-Philippe présidant un conseil à Champlatreux en 1838* (1841, Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, MV 5170).

88. On notera cependant qu'à l'Élysée, la salle du Conseil des ministres se trouve au rez-de-chaussée, tandis que la place la plus distinguée dans la distribution – au premier étage et au centre du corps central – est donnée depuis le général de Gaulle au bureau du président de la République (voir Jean Coural, *Le Palais de l'Élysée : histoire et décor*, Paris, 1994, p. 129).

89. Claudius Jacquand, *Conseil des ministres tenu aux Tuileries, 15 août 1842*, Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, MV 5163 ; Jean-Baptiste Fortuné de Fournier, *Intérieur des Tuileries. La salle du conseil*, Paris, musée du Louvre, département des Arts Graphiques, RF 27958 ; en dépôt au château de Compiègne.

Bourbon dans la chambre du roi succèdent les délibérations formalisées des conseils de Louis XIV, où chacun opine à son tour. Ce cabinet de Conseil reste dans l'appartement du roi, derrière la chambre, parce qu'il est le siège des *arcana imperii*, des mystères du gouvernement, et doit dans une certaine mesure demeurer un lieu caché<sup>90</sup>. Le décor en est riche, pour être digne de la majesté du prince, mais il n'a pas la théâtralité d'espaces destinés au public comme les Grands Appartements, la Grande Galerie ou la Chambre du roi. On peut en conclure que la modestie relative des espaces proprement politiques dans les appartements royaux correspond au refus de mettre en avant une conception trop abstraite de la monarchie. Entre les « deux corps du roi », immortel et mortel, les rois de France choisissent de mettre en avant le second, le principe incarné – un corps qui dit plus et mieux que toutes les théories<sup>91</sup>.

## En conclusion

Trois médailles de l'histoire de Louis XIV se rapportent à la demeure du grand roi : la première, datée de 1661, célèbre l'accessibilité du souverain (FACILIS AD REGEM ADITUS); la seconde, datée de 1680, porte pour type du revers une vue du château de Versailles depuis les jardins et pour légende REGIA VERSALIARUM, « appartements royaux de Versailles »; au revers de la troisième, datée de 1683, figure l'inscription COMITAS ET MAGNIFICENTIA PRINCIPIS, « affabilité et magnificence du prince »<sup>92</sup>.

Ces trois médailles résument bien les contradictions intimes de la monarchie française, telles que les reflète la distribution des appartements royaux, de la Renaissance à la Révolution. Cette monarchie se voulait paternelle, et les auteurs officiels ne cessaient de vanter l'accessibilité du prince. Louis XIV lui-même déclarait : « Il y a des nations où la majesté des rois consiste, pour une grande partie, à ne point se laisser voir, et cela peut avoir ses raisons parmi les esprits accoutumés à la servitude, qu'on ne gouverne que par la crainte et la terreur; mais ce n'est pas le génie de nos Français, et, d'aussi loin que nos histoires nous en peuvent instruire, s'il y a quelque caractère singulier dans cette monarchie, c'est

90. Il n'existe ainsi aucun tableau daté de l'Ancien Régime qui représente une séance du Conseil de gouvernement. Un tableau de 1672 montre Louis XIV tenant l'audience du sceau à Saint-Germain, donc au sein du Conseil des parties (Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, MV 5638). Un autre tableau, du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, a été longtemps censé représenter une séance du Conseil de régence; il s'agit en fait d'une session du congrès diplomatique tenu à Soissons en 1728 sous la présidence du cardinal de Fleury (Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, MV 4366).

91. Voir, sur la représentation du corps de Louis XIV, Sabatier, 1999 (note 81), p. 415-429.

92. *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand*, Paris, 1723, p. 62, 184, 194.

l'accès libre et facile des sujets au prince<sup>93</sup>. » La France était une famille dont le monarque était le père. Le dîner public de Louis XVI se maintint ainsi jusqu'au départ de la famille royale pour Paris (octobre 1789)<sup>94</sup>. De la naissance à la mort, le roi de France se devait donc au public, devait se montrer au public<sup>95</sup>. Cette accessibilité relative des appartements royaux paraît bien une particularité française. Comme l'écrit, le 15 août 1714, Clément de Bavière, archevêque-électeur de Cologne, à Robert de Cotte à propos de l'aménagement de son palais de Bonn : « Il y a cette différence dans nos usages qu'en France tout le monde entre et passe par les appartements du roi et des princes, et que chez nous très peu de gens jouissent de cet honneur, et ont cet avantage<sup>96</sup>. »

Mais la monarchie française était aussi absolue ; elle se voulait impériale, triomphante, majestueuse. Dès le Moyen Âge, le goût du faste ne fut pas étranger aux princes des lis. Ce goût valait alors pour les fêtes ou les solennités, non pour tous les moments de la vie. Au début de la Renaissance, la plus ancienne dynastie de l'Europe n'avait pas besoin de créer de distance pour asseoir son prestige – au contraire de monarchies à la légitimité plus fragile, comme celle d'Angleterre. La vie quotidienne du monarque s'est solennisée dans un second temps, à partir du règne d'Henri III, pour maintenir l'identité entre roi et Etat, compromise par la crise des guerres de religion.

Le troisième terme du problème, brochant sur le tout si l'on peut dire, c'est que le roi, institution vivante, personnage public, qu'il soit père du peuple ou monarque triomphant, est aussi un homme, un particulier, qui aspire toujours à une forme de vie privée. Vie privée qui contrevient aussi bien aux exigences de la monarchie paternelle qu'à celles de la monarchie triomphante, à la *comitas* comme à la *magnificentia principis*<sup>97</sup>. Nul à la Cour ne veut l'admettre, et la famille royale a beau se retirer toujours plus à l'écart, dans des appartements toujours plus secrets ou des résidences toujours plus champêtres, elle ne peut échapper aux regards du public.

93. Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, éd. par Pierre Goubert, Paris, 1992, p. 134.

94. *Mémoires de Madame la duchesse de Tourzel, gouvernante des enfants de France de 1789 à 1795*, éd. par Jean Chalon, Paris, 2005, p. 40.

95. Verlet, 1985 (note 35), p. 160-163 ; voir également *ibid.*, p. 356, 560-561.

96. *Letters of the Archbishop-Elector Joseph Clement of Cologne to Robert de Cotte (1712-1720)*, éd. par John Finley Ogleve, Bowling Green State University, 1958, p. 30-31, cité ici par Hugh Murray Baillie, « Etiquette and the Planning of State Apartments in Baroque Palaces », dans *Archaeologia* 101, 1967, p. 169-199.

97. Ce désir de vie privée est traduit de manière frappante par la multiplication de pièces intimes, dont les portes (fausses bibliothèques, portes sous tenture ou dans la boiserie), une fois fermées, rendent l'espace complètement imperméable au monde extérieur. Il en va ainsi des bibliothèques de Louis XVI et de Marie-Antoinette à Versailles, ou encore du cabinet des Glaces mouvantes à Trianon. Louis XVI fit également installer des glaces mouvantes dans sa chambre de Saint-Cloud. On trouve des exemples similaires en Europe comme à la bibliothèque du château de Sans-Souci à Potsdam.

Le temps passant, les rois de France ont éprouvé de plus en plus de difficultés à gérer cette dialectique entre sphère privée et sphère publique, entre majesté et commodité, entre ouverture et fermeture, entre inclusion et distinction. Autant de contradictions qui, pour n'avoir jamais été résolues par l'ancienne monarchie, ne l'ont pas été davantage par les régimes qui lui ont succédé.